

Séance plénière du 18 au 20 décembre 2013

Rapport n° CR 114-13

Projet de budget pour 2014

Groupe Europe Ecologie Les Verts

AMENDEMENT

Titre II – dispositions relatives aux charges

Annexe 12 – environnement

Fonctionnement

Chapitre 937 - Environnement

Sous-fonction 71 – Actions transversales

Programme « Démarches de développement durable »

Action « Plan climat »

L'action est abondée de 0,1 M€ en AE et de 0,1 en CP.

Cet amendement est gagé sur la diminution à due concurrence de la part d'autofinancement.

Exposés des motifs :

Lors de la 19e Conférence des parties à la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques de Varsovie (COP19), la France a été officiellement nommée pays hôte de la 21e conférence climat en 2015. Cette conférence doit être une étape importante pour un accord international pour l'après-2020 avec notamment comme objectif l'adoption d'un accord universel contraignant sur le climat. Le présent amendement vise à permettre à la Région de lancer une dynamique institutionnelle des Régions dans la lutte contre le changement climatique en lui permettant d'initier un cycle de conférences sur les actions régionales en la matière et de permettre la préparation en amont de cet événement majeur. Par ailleurs, cette initiative pourra être l'occasion de s'inscrire dans la lignée du rapport Dantec-Delebarre sur la Lutte contre les changements climatiques - rôle des collectivités territoriales remis 17 septembre 2013 au gouvernement.

Dans la même lignée et pour répondre au défi climatique, le présent amendement vise à augmenter l'action Plan Climat en ce sens. Il permettra notamment d'engager la nécessaire stratégie d'adaptation au changement climatique du territoire lancée par le Plan climat régional.

Mounir SATOURI

